

Annonce des lauréats du deuxième appel à projets

Dossier de presse

Le 12 novembre 2018





Un fonds pour mener à bien la transformation de l'Etat, engagée dans le programme Action Publique 2022

Le Gouvernement a mis en place, au titre du Grand plan d'investissement annoncé par le Premier ministre le 25 septembre 2017, un « Fonds pour la transformation de l'action publique », doté de 700 M€ sur cinq ans et destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation.

Comme rappelé dans la Stratégie pour la transformation de l'action publique publiée le 29 octobre dernier¹, ce fonds est l'un des leviers du programme gouvernemental de transformation « Action publique 2022 » et doit permettre de répondre aux objectifs du programme : améliorer la qualité de service pour les citoyens et les entreprises, offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics et réduire la dépense publique.

La décision d'attribution des financements est effectuée par un comité de pilotage présidé par le ministre de l'Action et des Comptes publics. Il est composé du Secrétaire d'État au numérique, du délégué interministériel à la transformation publique (DITP), du secrétaire général pour l'investissement (SGPI), de la directrice du budget (DB) et de cinq personnalités qualifiées bénévoles.

Le secrétariat du fonds et l'instruction des dossiers sont assurés par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), en lien avec la Direction du budget (DB) et, lorsque leur expertise est requise, la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) et le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Pour ce deuxième appel à projets, lancé le 20 juin dernier, 61 dossiers ont été déposés, pour un montant total de 757 M€ dont 300 M€ demandés au fonds. Outre les 15 ministères et 18 opérateurs qui se sont mobilisés, 13 administrations déconcentrées ont déposé un dossier à cette occasion.

Le comité de pilotage s'est réuni le 31 octobre et en a sélectionné 16 parmi eux, d'un montant total de 135 M€, dont 69 M€ octroyés par le fonds².

Au total, grâce aux 2 appels à projets de l'année 2018, 195 M€ ont été investis dans 33 projets d'un montant total est de 472 M€.

¹ Lien vers le document : Notre stratégie pour la transformation de l'action publique

² Pour mémoire, 122 dossiers avaient été déposés lors du 1^{er} appel à projet et 17 ont été sélectionnés, soit 126 M€ octroyés.

Les personnalités qualifiées



Yann ALGAN est un économiste français, spécialiste de l'économie collaborative et numérique, de l'économie de la confiance et du bien-être et des politiques publiques et de l'éducation. Il est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est nommé, en juillet 2015, doyen de l'école d'affaires publiques de Sciences Po. Ses travaux sont à la croisée de la recherche en économie, en management, et en psychologie.



Magali JOESSEL a commencé sa carrière au ministère de l'économie et des finances et a intégré l'Inspection générale des finances. Elle a ensuite été Directrice des investissements d'intérêt général de la Caisse des dépôts et consignations, pilotant ainsi des activités d'investissement dans des infrastructures territoriales (immobilier, énergies renouvelables, numérique...). Elle a rejoint Bpifrance au moment de sa création mi 2013 comme Directrice de la Stratégie. Depuis septembre 2014, elle dirige le Fonds SPI (sociétés de projets industriels), qui investit dans la création de nouvelles activités industrielles.



Sébastien VEIL. Diplômé de l'Ecole Normale supérieure, Sciences-Po et l'ENA. Membre du Conseil d'Etat, Sébastien VEIL s'engage tout d'abord dans la sphère publique en tant que conseiller sur les questions sociales à l'Elysée puis rejoint le secteur privé. Il est actuellement directeur dans l'un des plus importants fonds d'investissements du monde. A travers ce parcours public-privé, il acquiert, en plus de sa connaissance du milieu institutionnel, une culture financière.



Nicole KLEIN, Diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration, Nicole Klein a occupé plusieurs postes de préfète (Hautes-Alpes, Seine-et-Marne, régions Picardie, Normandie, et Pays-de-la-Loire). Elle a également dirigé l'agence régionale de santé d'Aquitaine de 2009 à 2012. Depuis novembre 2018, elle est directrice de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.



Axel DAUCHEZ est diplômé de l'Ecole polytechnique. Il a débuté au marketing de Procter & Gamble et s'est rapidement concentré sur les médias et le digital où il a dirigé des entreprises en forte croissance pendant près de 20 ans. En 1995, il reprend la direction du marketing consommateurs du leader mondial des jeux et logiciels Ludo éducatifs PC (Cocktel-Sierra-Blizzard). Il devient en 1998 Président de la première agence digitale française BDDP & Tequila interactive. En 2002, il prend la Direction Générale du groupe Moonscoop, leader mondial de la production audiovisuelle d'animation. En 2010, il devient CEO de Deezer. En 2014, il devient président de Publicis France où il pilote notamment la première édition de Viva Technology, le premier événement mondial dédié à la collaboration entre start-ups et grands groupes. Il fonde alors Make.org, la première plateforme européenne et indépendante de mobilisation de la société civile. Axel DAUCHEZ fait partie des experts du comité Action publique 2022.

Liste des projets lauréats

- Parcours flexibles en licence Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – DGESIP
- La Géo-plateforme, l'espace public de l'information géographique Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et Ministère de la Transition écologique et solidaire – IGN
- Prévention des impayés locatifs Premier Ministre et Ministère de la Cohésion des territoires DIHAL
- Accès et maintien dans le logement des personnes vulnérables Ministère de la Cohésion des territoires - DGCS
- Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en Bourgogne-Franche-Comté Premier Ministre Préfecture BFC
- HIPE harmonisation et innovation autour du parcours de l'étranger Ministère de l'Intérieur DGEF et OFII
- Team France Ministère de l'Economie et des Finances Business France
- Code du travail numérique Ministère du Travail DGT
- Télé-enregistrement Ministère de l'Action et des Comptes publics DGFiP
- Chatbot démarches Ministère de l'Intérieur
- PILAT Ministère de l'Action et des Comptes publics DGFiP
- Projet MENTOR (plateforme interministérielle de formation des agents) -Ministère de l'Action et des Comptes publics – DGAFP
- Supports techniques média global Ministère de la Culture Radio France
- Transformation de la police technique et scientifique Ministère de l'Intérieur – INPS
- Plateforme régionale des achats étendue Ministère de l'Action et des Comptes publics – DAE
- Système d'information national des fourrières en automobiles Ministère de l'Intérieur – DGPN-DSR

Parcours flexibles en licence

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Le projet se veut une réponse au taux important d'échec en licence en faisant des étudiants les acteurs de leur parcours universitaire. Afin de mieux répondre aux attentes du marché du travail, il s'agit de rendre le parcours en licence plus flexible et personnalisable. Les ressources pédagogiques numériques de 30 cursus de Licence expérimentateurs seront ainsi mutualisées. Les systèmes d'information de 30 établissements seront mis en commun pour proposer aux étudiants des cours magistraux en ligne. Une priorité sera donnée au tutorat individualisé et collectif. Les examens seront organisés en fonction du rythme d'avancement des étudiants. Les inscriptions à des modules seront capitalisables dans la durée et les examens programmés et à la carte, en présentiel ou en télésurveillance.

Quels bénéfices?

Le projet permettra de :

- valoriser l'accompagnement des étudiants vers la réussite, en augmentant de manière significative les heures dédiées au tutorat et aux cours sur mesure;
- améliorer les conditions d'accueil des étudiants, en désengorgeant les salles de cours;
- recentrer l'activité enseignante sur l'accompagnement et les formes de pédagogie active, en privilégiant le tutorat individuel et collectif sur les cours magistraux en présentiel.

12,8 millions d'€

Montant accordé par le fonds

16,9 millions d'€

La Géo-plateforme, l'espace public de l'information géographique

Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation / Ministère de la Transition écologique et solidaire / Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

La Géoplateforme vise à mettre à la disposition des agents publics et des citoyens une infrastructure ouverte, collaborative et mutualisée, rassemblant des communautés et des usages autour des données et services géolocalisés. La Géoplateforme est une opportunité de rationaliser les dispositifs existants pour qu'ils bénéficient au plus grand nombre, de maîtriser la qualité des données souveraines françaises face aux géants de l'Internet, et de certifier les données tout en garantissant leur actualité. Le principe de gouvernance ouverte favorisera également l'émergence de standards et de spécifications communes. La quinzaine de partenaires déjà engagés dans ce projet – tout comme ceux qui le rejoindront – pourra, chacun dans son domaine, mieux croiser et valoriser ses données géographiques et les services associés disponibles sous forme d'API (interface de programmation applicative).

Quels bénéfices?

En s'articulant avec des outils innovants comme l'intelligence artificielle ou la réalité augmentée, la Géoplate-forme permettra de concevoir de nouveaux services, d'enrichir le contenu des services actuels et de développer de nouveaux usages des données géo-localisées.

Elle améliorera l'approche territoriale des politiques publiques, permettra des mutualisations et évitera des redondances tout en apportant des gains de qualité et de délai dans la production, le traitement et la diffusion d'informations géographiques.

3,6 millions d'€

Montant accordé par le fonds

3,6 millions d'€

Prévention des impayés locatifs

Premier ministre / Ministère de la Cohésion des territoires / Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

Le projet vise à intervenir le plus en amont possible dans le traitement de situations d'impayés locatifs à travers la modernisation et le développement des systèmes d'information. Grâce à une interconnexion progressive avec les systèmes d'information des différents opérateurs publics, il permettra de réduire le déficit de coordination des acteurs de la prévention, aussi bien au niveau national que local, et optimisera l'intervention de services préfectoraux et de tribunaux d'instance aujourd'hui submergés par le volume de procédures.

Quels bénéfices?

La modernisation du système d'information permettra de centraliser l'information des partenaires et de coordonner leurs interventions, de faire face au volume important des situations signalées aux différents stades de la procédure (de l'assignation à l'intervention effective de la force publique), et d'intervenir plus en amont, dès les premiers impayés.

Par l'utilisation d'outils décisionnels s'appuyant sur le croisement automatisé des informations et le calcul d'indicateurs, il sera possible d'affiner la connaissance des publics menacés, de mieux définir leurs besoins et, in fine, de réduire le nombre d'expulsions tout en sécurisant les bailleurs par un remboursement plus systématique de la dette locative.

2,1 millions d'€

Montant accordé par le fonds

2,2 millions d'€

Accès et maintien dans le logement des personnes vulnérables

Ministère de la Cohésion des territoires

Le projet vise, dans le cadre du plan « *logement d'abord* », à repenser et moderniser la politique d'hébergement et de logement des personnes sans abri en consolidant les systèmes d'information existants qui, aujourd'hui, ne permettent pas de rassembler la totalité de l'information disponible (actions menées, typologie du parc d'hébergement...), et en accompagnant les changements de pratiques des agents.

Quels bénéfices?

Le projet, en améliorant l'interfaçage entre les systèmes existants, en montant une plateforme d'analyse et en utilisant le big data, permettra de réduire significativement le délai de traitement des demandes et des signalements transmis, d'améliorer la réponse aux demandes d'hébergement et le repérage des sans-abris, et de mieux prendre en charge les besoins d'accompagnement.

Pour les agents et les travailleurs sociaux, le projet permettra également de supprimer les saisies redondantes, d'accroître le volume de dossiers instruits, de simplifier le processus et de mieux anticiper les besoins (notamment en hiver).

1,9 millions d'€

Montant accordé par le fonds

2 millions d'€

Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en Bourgogne-Franche-Comté

Premier Ministre

Profitant du projet de déménagement de six directions en 2020 sur un même site, près de la gare de Besançon, ce projet territorial vise à repenser le service rendu aux usagers à travers la conception d'un accueil innovant structuré de manière thématique, physique et virtuel (plateforme de renseignements et d'expression des demandes usagers 24h/24h). Il s'agit également de moderniser l'environnement de travail des agents par la construction d'un système d'information mutualisé et par des outils de travail modernes. La gestion des fonctions supports sera optimisée par la création d'un centre de service partagé.

Quels bénéfices?

Les usagers bénéficieront d'un accueil innovant centré sur la recherche de l'optimisation de leur temps et la volonté d'apporter des réponses de l'État plus globales et structurées. Un grand nombre de démarches seront simplifiées et les citoyens seront accompagnés dans l'appropriation des nouveaux outils proposés. Les agents verront modernisées leurs conditions de travail et collaboreront davantage en mode projet.

1,8 millions d'€

Montant accordé par le fonds

2,8 millions d'€

HIPE – harmonisation et innovation autour du parcours de l'étranger

Ministère de l'Intérieur/ Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Le projet HIPE (Harmonisation et Innovation autour du Parcours de l'Etranger), est co-construit par la DGEF et l'OFII, a pour objectif de dématérialiser, simplifier et unifier le parcours de l'étranger en France.

HIPE s'articule autour de trois sujets: l'harmonisation (un portail web étrangers unique, à la croisée de portails agents DGEF et OFII), la modernisation du SI des agents de l'OFII, l'innovation avec la data science et l'intelligence artificielle au service des agents (facilitant la lutte contre la fraude et la prévision de l'activité des agents) et des étrangers (maîtrise du portail web). Il s'inscrit dans le programme ANEF (administration numérique pour les étrangers en France), projet stratégique du plan de transformation numérique du ministère de l'Intérieur qui dématérialise tous les process administratifs de l'asile, l'immigration et l'acquisition de la nationalité française, d'ici à 2022.

Quels bénéfices?

La création d'un portail unique permettra de faciliter le parcours des étrangers en leur donnant accès à une information accessible et lisible ainsi qu'à un compte unique actif tout au long de leur parcours administratif quel que soit l'acteur administratif instructeur.

La modernisation du système d'information facilitera le travail des agents de l'OFII qui pourront se concentrer sur l'accompagnement des étrangers et les dossiers complexes. L'outil permettra également un traitement plus rapide des dossiers.

L'utilisation de l'intelligence artificielle et de la data science permettra de lutter efficacement contre la fraude et de personnaliser le parcours de l'usager. Le projet HIPE bénéficie ainsi tant à la qualité du service rendu aux étrangers, qui utilisent un point d'entrée unique pour toutes leurs opérations auprès de la DGEF et de l'OFII (documents, allocations, suivi, ...), qu'aux conditions de travail des agents, qui ont davantage de temps pour des tâches à plus haute valeur ajoutée (lutte contre la fraude, accompagnement des étrangers).

7 millions d'€

Montant accordé par le fonds

7 millions d'€

Team France

Ministère de l'Économie et des finances /
Business France

Le projet vise à améliorer les performances de la France à l'exportation (« Team France Export ») et à mieux accompagner les projets d'investissement des entreprises étrangères en France (« Team France Invest ») par la mise en place d'une plateforme numérique de solutions et d'échanges destinée aux entreprises. Il sera permis par un rapprochement entre Business France et le réseau des CCI, associés à Bpifrance sous l'égide de l'État et des régions, dans un schéma collaboratif innovant regroupant tous les acteurs.

Quels bénéfices?

Dans une logique de mutualisations et d'agrégateur de services, et en utilisant des technologies de conseil et de relation clients regroupant l'ensemble des acteurs compétents en la matière, cette plateforme permettra aux entrepreneurs de s'adresser efficacement à la *Team France*, et répondra aux besoins qu'ils expriment en matière de simplification et réduction des risques.

Au-delà d'une augmentation de la qualité de service, le projet génèrera

également des gains de productivité significatifs.

6 millions d'€

Montant accordé par le fonds

21,5 millions d'€

Code du travail numérique

Ministère du travail

Le projet vise à développer un outil numérique nouveau permettant à tous (travailleurs, employeurs, praticiens du droit...) d'accéder facilement à l'état actualisé de l'ensemble du droit du travail, quelle qu'en soit la source (textes normatifs ou conventions et accords collectifs), afin d'en favoriser l'accès et la compréhension. A ce titre, dès janvier 2020, ce nouveau service offrira la possibilité d'interroger simultanément les différents textes traitant du droit du travail, et disposer d'une information pertinente sur sa situation.

Quels bénéfices?

L'enjeu est essentiel : en effet, dans un environnement sans cesse mouvant et qui doit constamment s'adapter – comme l'est le monde du travail - l'accès au droit, sa lisibilité par tous et sa connaissance sont la condition première de son effectivité.

Le droit applicable peut provenir de différentes sources : le code du travail – socle de l'ordre public social - et les accords négociés au niveau de la branche ou de l'entreprise, qui constituent, de façon croissante, ses modalités de mise en œuvre dans la relation économique.

Aujourd'hui, notamment au sein des TPE/PME, ce droit s'avère souvent mal maîtrisé par les responsables comme les salariés.

L'outil simple d'utilisation permettra à tout un chacun de s'approprier les notions de droit relatives à sa situation. Cette meilleure connaissance du droit contribuera à développer une information partagée, fiable et reconnue,

et ainsi, un climat propice à la négociation, basé sur la transparence.

Les salariés seront mieux à même de s'assurer du respect de leurs droits. Les employeurs disposeront d'une source consolidée, fiable et reconnue sur laquelle ils pourront s'appuyer dans l'exercice de leurs activités.

1,9 millions d'€

Montant accordé par le fonds

7 millions d'€

Télé-enregistrement

Ministère de l'Action et des comptes publics

Le projet « télé-enregistrement » vise à proposer une offre numérique complète pour les déclarations de don, de succession et de cession de parts sociales. Le projet permettra d'approfondir la dématérialisation des process et d'offrir un nouveau service numérique pour des déclarations qui se font toujours aujourd'hui en format papier. Cette action s'inscrit dans l'objectif fixé par le Président de la République de 100% de démarches dématérialisées à horizon 2022.

Quels bénéfices?

Pour l'usager, la numérisation de ces démarches permettra un calcul automatique des droits, un paiement dématérialisé et le retour automatisé des documents avec la mention d'enregistrement horodatée.

Pour les agents, cette nouvelle procédure permettra une diminution sensible des tâches de saisie faites manuellement, une valorisation de leurs compétences avec un recentrage sur le cœur de métier et des conditions de travail améliorées.

1 millions d'€

Montant accordé par le fonds

9,2 millions d'€

Chatbot démarches

Ministère de l'Intérieur

Le projet vise à mettre en place un chatbot (agent conversationnel programmé pour simuler des conversations avec les usagers en langage naturel) sur le portail unique du ministère de l'Intérieur (www.demarches.interieur.gouv.fr). Ce chatbot couvrira l'ensemble des démarches proposées par le ministère de l'Intérieur au premier rang desquelles figurent les demandes relatives aux certificats d'immatriculation, aux permis de conduire, aux passeports et aux cartes nationales d'identité.

Ce projet permet de donner davantage de cohérence et de lisibilité à l'offre de service ministérielle autour des démarches administratives.

Quels bénéfices?

Le projet permet de simplifier les démarches administratives des usagers en proposant un chemin pas à pas adapté à chaque situation. Il se situe au plus près de la communication avec les usagers. Il pourra être adossé à l'ensemble des sites internet du ministère de l'Intérieur ainsi qu'aux réseaux sociaux de type Facebook ou Twitter ou pourra utiliser des SMS.

Le chatbot permettra également de réduire la charge de travail des plateformes de contacts du ministère. **325 000 €**Montant accordé par le fonds

PILAT (Refonte des systèmes d'information du contrôle fiscal)

Ministère de l'Action et des comptes publics

Le projet PILAT vise à améliorer les interfaces entre toutes les nombreuses applications numériques nécessaires au contrôle fiscal. Ces liaisons renforcées entre logiciels permettront une analyse plus fine des données fiscales. Plus particulièrement, les technologies d'intelligence artificielle et de datamining pourront être exploitées sur un grand nombre de données afin de mieux lutter contre la fraude.

Quels bénéfices?

Le projet permettra aux agents de mieux cibler la fraude et d'automatiser les travaux de suivi grâce au croisement des données via l'intelligence artificielle et le datamining. Il permettra ainsi une amélioration du taux de recouvrement. Ce meilleur ciblage de la fraude évitera également à de nombreux contribuables de subir des opérations de contrôle intrusives et lourdes.

13,4 millions d'€

Montant accordé par le fonds

24,3 millions d'€

Projet MENTOR (plateforme interministérielle de formation des agents)

Ministère de l'Action et des comptes publics

Le projet MENTOR de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vise à développer une plateforme interministérielle de formation en ligne des agents de l'État. Le projet s'ancre dans l'objectif de mieux accompagner les agents publics dans le développement de leurs compétences et leurs évolutions professionnelles et de faciliter l'accès à la formation de tous. Alors qu'aujourd'hui la majorité des formations ne se font qu'en présentiel, l'objectif est de faciliter et conduire la transition vers un modèle hybride associant cours et outils en ligne et temps présentiels. Cette plateforme sera ouverte à terme à l'ensemble des ministères et de leurs agents.

Quels bénéfices?

Grâce à ce projet, ce sont près de 900 000 agents qui pourront accéder à une offre de contenus élargie, mieux profiter des temps en présentiel en se préparant en amont aux sessions de formation, créer des communautés de pairs, choisir et organiser leurs formations en fonction de leurs activités professionnelles, voire personnelles. Le projet permettra également à l'État d'initier la convergence des plateformes de formation à distance et de mutualiser les investissements, techniques et pédagogiques, entre les ministères autour d'un modèle commun.

4,9 millions d'€

Montant accordé par le fonds

7,2 millions d'€

Supports techniques Média Global

Ministère de la Culture – Radio France

Le projet s'ancre dans la stratégie de transformation de Radio France vers le média global. Celle-ci implique notamment pour l'entreprise d'être en capacité de produire des contenus sons, vidéos et textes de manière agile. Or plusieurs infrastructures techniques vieillissantes coexistent aujourd'hui à Radio France et engendrent des coûts élevés de maintenance et de mise à niveau, ainsi qu'une mobilisation importante de personnels techniques. Le projet permettra le remplacement des actuelles infrastructures techniques chargées du transport et de l'échange en temps réel de l'audio, de la vidéo et des données par un système unique de communication. Très concrètement, ce projet permettra d'assurer une production de contenus modernisée, rationalisée et à moindre coût depuis la Maison de la radio.

Quels bénéfices?

Le projet permettra de produire des contenus à moindre coût depuis la Maison de la radio en réduisant les effectifs dédiés grâce à un dispositif technique allégé et plus agile. Il permettra également d'améliorer l'environnement de travail des agents et la qualité de service rendu aux citoyens grâce à une infrastructure unique et standardisée.

1,5 millions d'€

Montant accordé par le fonds

2,1 millions d'€

Transformation de la police technique et scientifique

Ministère de l'Intérieur

Le nombre d'actes de police technique et scientifique réalisés à la demande des magistrats, policiers et gendarmes est en augmentation constante depuis une dizaine d'année. Ces analyses sont actuellement effectuées par les laboratoires de police scientifique de la police et de la gendarmerie nationales. Cette organisation impose aujourd'hui des contraintes logistiques d'acheminement des scellés et entraine parfois des inégalités régionales de traitement, les charges de travail étant très différenciées selon les laboratoires. Ce projet de police technique et scientifique propose l'interconnexion des laboratoires reliés entre eux par une plateforme d'échanges moderne soutenue par la rénovation complète du système informatique.

Quels bénéfices?

Ce projet ambitieux, destiné à tous les acteurs de l'enquête permettra, par un système d'analyse des prélèvements plus performant, de libérer du temps de travail pour les forces de l'ordre qui pourront ainsi se concentrer sur leur cœur de métier, de sécuriser les décisions de justice et s'inscrit parfaitement dans les objectifs du programme "action publique 2022".

5,1 millions d'€

Montant accordé par le fonds

5,2 millions d'€

Plateforme régionale des achats étendue

Ministère de l'Action et des comptes publics

Le projet vise à expérimenter dans les régions Bourgogne-France-Comté et Provence-Alpes-Côte-d'Azur une mutualisation de la fonction achat de l'Etat transverse aux directions régionales. Cette réorganisation a pour but d'améliorer la performance achats en mutualisant davantage ceux-ci à l'échelle des régions, et d'éviter la dispersion des achats en orientant les acheteurs locaux vers des marchés existants, notamment en s'appuyant sur un chatbot et sur l'intelligence artificielle.

Quels bénéfices?

La mutualisation permettra de libérer du temps pour les agents dont l'achat n'est pas la fonction première et, en même temps, de valoriser les compétences des agents acheteurs. Les entreprises verront également leur nombre d'interlocuteurs dans l'administration diminuer pour plus de lisibilité.

3,6 millions d'€

Montant accordé par le fonds

6,3 millions d'€

Système d'information national des fourrières en automobiles

Ministère de l'Intérieur

Le projet vise à mettre en place un outil informatique de gestion des fourrières, absent actuellement. Cet outil permettra aux gardiens de fourrière, policiers et gendarmes de saisir les données via une simple application. L'interconnexion des données permettra de mieux gérer le parc de véhicules et libérer de l'espace. Les usagers pourront récupérer leur véhicule plus rapidement.

Quels bénéfices?

Le projet, en plus de faciliter le travail des agents, permettra de simplifier les démarches des usagers pour récupérer leur véhicule plus rapidement par une information disponible sur internet en temps réel. Les frais de mise à la fourrière baisseront pour l'État et les collectivités qui assument cette charge lorsque le véhicule est abandonné.

1,7 millions d'€

Montant accordé par le fonds

5,6 millions d'€

Contact presse :

Axelle DE FONTGALLAND - 01 71 21 10 90 | 06 29 88 52 55 axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr